



CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSE ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

Règlement de stationnement et de circulation
Rue du Stade, à OSSE, modification du 23-V-168,

23-V-180

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châteaugiron,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 417 – 3 et suivants,
Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610 – 5,
Vu la demande de Monsieur Christophe LAGOUE, agissant pour OGEC Saint Pascal, sise 06, Le Feudon– Ossé - 35410 Châteaugiron - pour occuper le domaine public -Rue du Stade à Ossé (35410) pour l'organisation d'une manifestation festive en présence de stands associatifs, le samedi 24 juin 2023 de 14h00 à 23h00.

Considérant que cette occupation nécessite une réglementation temporaire de la circulation et du stationnement pour la sécurité des usagers.

ARRETE:

ARTICLE 1:

Le parking des sports rue du Stade sera interdit au stationnement pour un accès des secours, le samedi 24 juin 2023 de 14h00 à 23h00.

ARTICLE 2 :

La signalisation sera mise en place par le pétitionnaire dans les conditions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Il est responsable des accidents qui pourraient survenir par défaut ou insuffisance de la signalisation.

ARTICLE 3 :

Le respect de la tranquillité publique devra être assuré vis-à-vis des autres riverains.
En aucun cas, la responsabilité de la commune ne pourra être engagée.
L'espace public devra être laissé en parfait état de propreté après la manifestation.
Le présent arrêté sera apposé à proximité des lieux et visible de tous.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté entrera en vigueur dès la mise en place de la signalisation correspondante.
Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis pour exécution chacun en ce qui le concerne :
Au Directeur Général des Services de la Ville.
Au Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Châteaugiron.
A la Police Municipale de Châteaugiron.
Le présent arrêté sera :
- affiché en Mairie
- affiché sur la voie publique,
- publié au recueil des actes administratifs.

Châteaugiron, le 08 juin 2023
Le Maire,

Yves RENAULT

